



CERCLE SPORTIF QUEVENOIS

Section TENNIS DE TABLE

REGLEMENT INTERIEUR

(édition de septembre 2024)

1^{ère} partie

(à conserver par le licencié)

1 - Généralités

L'association « Cercle Sportif Quévenois », club omnisports composé des deux sections Football et Tennis de Table, est régie par les documents suivants :

- ses statuts (édition de février 2001) ;
- son règlement intérieur (édition de février 2001).

Ces documents sont à la disposition de tous les membres du club et peuvent être consultés sans restriction au siège de l'association (Maison Communale, 63 rue Jean Jaurès - QUEVEN).

Le présent document constitue pour sa part le **règlement intérieur** de la section Tennis de Table. Il est remis à chacun de ses adhérents ou aux parents des membres mineurs.

2 - Entraînements

Les plages horaires et lieux d'entraînement mis à la disposition de nos licenciés pour la saison sportive 2024-2025 sont les suivants :

| Jour | Plage horaire | Salle | Catégorie |
|------------------------------------|-------------------------------|-------------|-----------------------------|
| Lundi | De 17h00 à 19h30 [Ⓜ] | Jean Jaurès | Jeunes |
| | De 19h00 à 22h00 | Ronquédo | Seniors & Vétérans |
| Mercredi | De 13h30 à 15h00 | Ronquédo | Jeunes |
| | De 13h00 à 15h00 | Ronquédo | Adultes (Loisir) |
| Jeudi | De 20h30 à 22h00 | Jean Jaurès | Seniors & Vétérans / Jeunes |
| Vendredi (sauf si compétition)* | De 20h00 à 22h30 | Ronquédo | Seniors & Vétérans / Jeunes |
| Samedi (sauf si compétition)* | De 14h00 à 16h00 | Jean Jaurès | Jeunes |

*Séance à confirmer

[Ⓜ]Sur cette plage horaire, 2 séances dirigées possibles selon niveau des joueurs

Les jeunes joueurs participant aux compétitions peuvent s'entraîner avec les Seniors et Vétérans.

① Les entraînements des jeunes sont suspendus :

- pendant les vacances scolaires (les entraînements avec les adultes sont toutefois possibles) ;
- lors des rencontres de compétition des jeunes à domicile le samedi (salle Jean Jaurès indisponible) ;
- dans certaines circonstances d'occupation des salles telles que réunions de parents d'élèves (salle polyvalente Jean Jaurès), championnat UNSS (salle omnisports du Ronquédo), ...

🚦 Tous les joueurs présents aux entraînements participent en début de séance à la mise en place des équipements (tables, séparations, ...) ainsi qu'à leur rangement en fin de séance.

🚦 L'échauffement est vivement recommandé avant le début des entraînements.

3 - Compétitions

3.1 - Seniors et Vétérans

Les rencontres à domicile se déroulent :

- dans la salle omnisports du Ronquédo le vendredi à partir de 20h30 pour les équipes D2 à D4 ;
- le samedi pour la D1 (même heure, au Ronquédo ou dans la salle de Kerlébert selon disponibilités).

Les joueurs doivent se présenter à 20h00 pour la préparation de la salle et l'échauffement.

Pour les rencontres à l'extérieur, le rendez-vous est fixé sur le parking du complexe sportif du Ronquédo, l'heure étant fonction du temps de trajet nécessaire pour se rendre sur le lieu de la compétition.

Dans le cadre des journées de compétition, les déplacements effectués par les joueurs avec leur véhicule personnel peuvent faire l'objet d'une déclaration sur un imprimé spécifique fourni par le club. Celui-ci fournit en outre une attestation permettant aux joueurs de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu.

Lors du « casse-croûte » d'après matchs, il est demandé aux joueurs, pour le bon déroulement de la soirée mais aussi dans le respect de l'éthique sportive et des valeurs prônées par la « Charte de l'Esprit Sportif », de consommer l'alcool avec modération dans les limites du cadre fixé par la loi. Dans la même optique, il sera demandé à un joueur se présentant à une compétition (ou à une séance d'entraînement) dans un état d'ébriété notoire ou sous l'emprise de produits stupéfiants de s'abstenir de participer à la manifestation.

3.2 - Jeunes

Les rencontres à domicile se disputent dans la salle polyvalente Jean Jaurès **le samedi à partir de 14h00**, le rendez-vous étant alors fixé à **13h30**.

Pour les rencontres à l'extérieur, le rendez-vous est fixé rue Joliot Curie devant l'école maternelle du même nom, l'heure étant fonction du temps de trajet nécessaire pour se rendre sur le lieu de la compétition.

3.3 - Capitaine d'équipe

Chaque équipe a à sa tête un capitaine (et son suppléant) ; **en concertation avec le coordinateur sportif du club**, il est en charge de la constitution de l'équipe et assure une rotation des joueurs pour une participation de chacun aussi équitable que possible, compatible avec les objectifs fixés à l'équipe en début de saison.

Chaque joueur doit prévenir son capitaine d'équipe de sa disponibilité ou non, dans la mesure du possible **dès le lundi précédant la rencontre du vendredi ou du samedi**.

Le capitaine est également chargé de rédiger les feuilles de matchs. Afin d'éviter que le club ne se voit infligé des amendes au titre de sanctions par le Comité du Morbihan de Tennis de Table, il s'attachera à ce qu'elles soient entièrement et correctement renseignées. Les feuilles de matchs sont remises **dès la fin des rencontres ou au plus tard le lendemain matin** au responsable du club en charge de la saisie des résultats en ligne sur le net avant leur transmission aux instances départementales.

Les capitaines des équipes Jeunes organisent si nécessaire la participation des parents pour les déplacements à l'extérieur.

3.4 - Port du maillot

Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire pour toute rencontre de compétition.

En conséquence, les adhérents, anciens ou nouveaux, souscrivant pour la première fois une licence « Compétition » au sein de la section pour la saison sportive 2024-2025 auront l'obligation d'acquiescer ce maillot.

4 - Dispositions particulières concernant les licenciés mineurs

✚ Entraînements : la responsabilité du club vis-à-vis des licenciés mineurs est effective aux heures et sur les lieux d'entraînement. En dehors de ces heures et de ces lieux, la responsabilité incombe entièrement aux parents (ou aux responsables légaux) qui doivent faire connaître leur position quant à l'accompagnement ou non de leur(s) enfant(s) sur ces mêmes lieux.

✚ Compétitions : pour les rencontres à l'extérieur, les parents participent au transport des joueurs des équipes Jeunes. **La conduite de véhicules par des jeunes joueurs en position de conduite accompagnée est à éviter.**

✚ Sécurité : les parents se doivent d'accompagner les jeunes joueurs jusqu'à l'entrée de la salle où doit se tenir l'entraînement ou la compétition ; de la même manière, il est impératif qu'ils viennent les rechercher à l'heure en fin de séance, le club n'en étant pas responsable en dehors des heures d'entraînement et de compétition.

5 - Assurance

En se licenciant, nos adhérents bénéficient d'une assurance souscrite par la Fédération Française de Tennis de Table. La FFTT propose également des garanties complémentaires (décès, invalidité, indemnités journalières, ...) aux licenciés, qui en font leur affaire personnelle quant à la souscription ou non de ces garanties.

6 - Discipline

Un comportement correct de tous les joueurs est exigé, tant aux entraînements que lors des rencontres de compétition. Des mesures disciplinaires, pouvant se traduire par une exclusion temporaire voire définitive, peuvent être appliquées par les dirigeants du club en cas de comportement jugé déplacé, inopportun ou grossier.

7 - Divers

✚ Certaines informations telles que le calendrier des rencontres, le classement des équipes, les dates des éventuels stages de perfectionnement, tournois et manifestations diverses, etc., sont renseignées sur les panneaux prévus à cet effet qui sont apposés sur les portes du local de rangement des équipements, dans la salle omnisports du Ronquédo. Une consultation régulière de ces tableaux d'affichage est ainsi conseillée.

✚ Le site web du club est accessible à l'adresse suivante : <http://www.cs-queven-tt.fr> ; vous pouvez y consulter à tout moment un certain nombre d'informations complémentaires.